

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-717** décrétant un emprunt et une dépense de 676 000 \$ pour engager des honoraires professionnels pour la réalisation de divers projets en environnement et en aménagement du territoire.

Plus précisément, le règlement vise à faire effectuer des études de caractérisations pour la réhabilitation de sites contaminés, des travaux de revégétalisation de berges de terrains municipaux, des plans d'aménagement de parcs industriels et d'études environnementales de cours d'eau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 7 juillet 2023 et celle de la ministre des Affaires municipales le 10 août 2023.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 18 août 2023

Me Chantal Doucet  
Greffière